

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1123

présenté par
M. Dionis du Séjour

ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« privés, »,

insérer les mots :

« par les organisations de producteurs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les modifications proposées par cet amendement visent à identifier clairement le rôle des organisations de producteurs dans la mise en œuvre des plans pluriannuels régionaux de développement forestier. Ces organisations auront en effet un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre concrète des actions de mobilisation, de structuration des approvisionnements, et de gestion groupée des massifs concernés.